

**OBJET :**  
**EXONERATION  
PARTIELLE DE  
REDEVANCES  
D'OCCUPATION  
DU DOMAINE  
PUBLIC (RODP)  
ET DE LOYERS  
DE COMMERCES  
SUITE COVID 19**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 18.11.2020

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 18.11.2020

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 05 DEC. 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents :** GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Présillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

M. ROSSICH Thierry donne procuration à M. CABANIE Didier,

**Absents :** Néant

**Secrétaire :** Mme GAÏANI Audrey

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SIDPC-2020-10-30-01 fixant les mesures de prévention et restrictions nécessaires à la lutte contre l'épidémie de covid 19 dans le département de l'Aude ;

Vu la délibération n°2019-16 relative au partenariat pour la création d'une pépinière commerciale et artisanale en centre-ville, place de Verdun et la convention idoine signée avec la SAS COM & SO devenu locataire de la Commune

Considérant le contexte de crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid 19, qui a immobilisé l'économie du territoire avec un confinement prolongé de la population et la fermeture de la grande majorité des commerces, mesures décidées par le gouvernement,

Considérant que les acteurs économiques et notamment les plus petits d'entre eux, ont besoin de mesures concrètes et immédiates d'aide pour maintenir leur trésorerie à flot,

Considérant la nécessité pour la Ville de Castelnaudary de mettre en place des mesures permettant de cibler plus spécifiquement les acteurs économiques de proximité, comportant notamment des mesures d'exonération de loyers et de redevances d'occupation du domaine public pour certains commerces louant un local commercial ou le domaine public de la commune.

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter des mesures d'exonération de loyer et de redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les commerces suivants :

- Carrousel de la Place de la République (Sylvie COMMINGE), exonération à compter du 30 octobre 2020 et jusqu'à l'autorisation de reprise d'activités.
- Pépinière commerciale et artisanale, exonération à compter du 30 octobre 2020 et jusqu'à l'autorisation de reprise d'activités.

Vu la Commission des Finances en date du 19 novembre 2020,

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** l'exonération de loyer et de RODP pour les commerces mentionnés à compter du 30 octobre 2020 et jusqu'à l'autorisation de reprise d'activités.

**AUTORISE** Monsieur le receveur municipal à mettre en application les dispositions définies précédemment.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

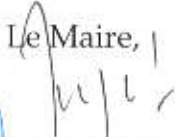
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 24 novembre 2020.

Ampliation faite le <b>04 DEC. 2020</b>
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le <b>02 DEC. 2020</b>
Par publication le : <b>05 DEC. 2020</b>
Par délégation, Le Directeur Général des Services P/c
<b>Nicolas NAYRAL</b>



Le Maire,  
  
**Patrick MAUGARD**

Accusé de réception en préfecture  
011-211100763-20201124-DB2020240-DE  
Reçu le 02/12/2020